

Communiqué de presse, 26 mai 2021

## L'Académie de marine, premier partenaire institutionnel du musée national de la Marine

Xavier de la Gorce, Président de l'Académie de marine, et le Commissaire général de la Marine Vincent Campredon, Directeur du musée national de la Marine, ont signé ce mardi 25 mai une convention de partenariat institutionnel.

Il s'agit de la première pierre du réseau de partenaires que le musée national de la Marine met en place avec les grands acteurs du monde maritime et qui a pour but de renforcer leurs collaborations scientifiques, culturelles et de faire rayonner leurs actions communes. D'autres partenaires rejoindront très prochainement l'Académie de marine dans la constitution de ce réseau dont le SIRPA, la SNSM, le Cluster Maritime Français, l'Ecole navale, l'Institut Français de la Mer ou encore le Shom.



© Musée national de la Marine

Xavier de la Gorce, Président de l'Académie de marine  
et Vincent Campredon, Directeur du musée national  
de la Marine

Le musée national de la Marine et l'Académie de marine font partie des établissements publics placés sous la tutelle du ministère des Armées. Tous deux nés sous Louis XV, ils ont pour objectif de transmettre au grand public la conscience des enjeux maritimes d'aujourd'hui et de demain.

Fortes de la complémentarité de leurs missions, de leurs valeurs et de leur rayonnement, les deux institutions ont souhaité se rapprocher en vue d'associer leurs compétences et leur expertise, et de concourir à leur enrichissement et leur rayonnement mutuels.

Les principaux axes de collaboration envisagés, qui permettront de créer durablement des liens forts entre les deux partenaires, sont de trois ordres :

- Collaboration et échanges culturels et scientifiques
- Programmation d'activités culturelles et d'événements en commun (conférences, colloques, expositions, etc.)
- Échanges de visibilité et valorisation des projets communs

La réouverture du site parisien du musée, situé dans le Palais de Chaillot à Paris, est prévue à la fin de l'année 2022.

## **Le musée national de la Marine**

Établissement public administratif placé sous la tutelle du Ministère des Armées, le musée national de la Marine est à la fois un musée d'art et d'histoire, de sciences et de techniques, d'aventure humaine et de tradition populaire. Il est implanté sur sept sites distincts du territoire national : à Paris au Palais de Chaillot (fermé jusqu'en 2022 pour rénovation) et dans les ports de Brest, Port-Louis (Morbihan) Rochefort (2 sites), Toulon, ainsi qu'à Dugny (93) avec son centre de conservation et de ressources.

Un large projet de transformation est en cours dont l'ambition est de réinventer le musée en un haut lieu culturel maritime contemporain, un lieu de référence ouvert sur le monde comme sur son temps, un forum permettant la rencontre et l'échange autour des grands enjeux qui parcourent la planète bleue.

*Président du conseil d'administration : Olivier Poivre d'Arvor*

*Directeur : Vincent Campredon*

## **L'Académie de marine**

L'Académie de marine est un Établissement public national à caractère administratif qui siège dans l'Hôtel de la Marine, à Paris.

Placée sous la protection du Président de la République et sous la tutelle du ministre des armées, elle a pour vocation de favoriser le développement des hautes études concernant les questions maritimes et perpétuer la mission de l'Académie royale créée à Brest au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces études portent à la fois sur des questions d'ordre stratégique, scientifique et technique, culturel, juridique ou économique, dans le domaine maritime.

Par ses travaux, ses publications, l'organisation de conférences, l'attribution de récompenses, elle contribue à encourager les recherches, les initiatives et les expériences pouvant intéresser l'ensemble du secteur. Elle est ainsi l'acteur de la promotion du fait maritime et de ses enjeux.

*Président : Xavier de la Gorce*

*Secrétaire perpétuel : Jean-Marc Schindler*